



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/430
11 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 98 b) de l'ordre du jour
provisoire*

RAPPORT DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET
QUESTIONS HUMANITAIRES : QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX
PERSONNES DEPLACEES

Assistance aux réfugiés et aux rapatriés en Ethiopie

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 45/161 du 18 décembre 1990, l'Assemblée générale a prié le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de mobiliser l'assistance humanitaire pour les activités de secours, de relèvement et de réinstallation en faveur des rapatriés volontaires et des nombreux réfugiés en Ethiopie.
2. A la fin de 1990, 385 000 Somalis et 405 000 Soudanais (soit un total de 790 000 personnes) s'étaient réfugiés respectivement à l'est et à l'ouest de l'Ethiopie. A la fin juin 1991, provoqué par l'intensification de la guerre civile en Somalie depuis la fin de 1990, un nouvel afflux de réfugiés somalis et de rapatriés éthiopiens a porté le chiffre total de la population bénéficiant de l'aide du HCR en Ethiopie à 1 200 000, soit 600 000 réfugiés somalis, 400 000 réfugiés soudanais et 200 000 rapatriés éthiopiens.
3. En 1990, le HCR est parvenu à consolider et à renforcer son assistance aux réfugiés somalis et soudanais, en particulier dans le domaine des transports, de l'approvisionnement en eau, de la santé et de la nutrition. Quelque 137 600 tonnes de vivres ont été acheminées et distribuées en Ethiopie au cours de l'année. A la fin de 1990, le taux de malnutrition était inférieur à 5 % dans tous les camps.
4. Ces bons résultats ont toutefois été réduits à néant par l'arrivée massive de plus de 200 000 nouveaux réfugiés somalis que la chute du gouvernement Siad Barre a fait fuir la Somalie au cours du premier

* A/46/150.

trimestre 1991. Le HCR a réagi en mobilisant les ressources disponibles sur place et en acheminant des secours d'urgence par voie aérienne. Les crédits budgétaires ouverts pour 1991 au titre de l'assistance aux réfugiés somalis et soudanais (1 million de personnes) ont été ultérieurement révisés et portés à 76,2 millions de dollars. Cependant, les opérations de secours ont été à nouveau gravement perturbées par l'intensification de la guerre civile et le changement de gouvernement survenu en Ethiopie fin mai 1991, qui ont été source de nouvelles souffrances pour les réfugiés et les rapatriés. Une grande partie du matériel et des installations des camps - entrepôts, bureaux, dispensaires, logement du personnel, véhicules et camions - a été pillée et détruite ou brûlée et les réfugiés ont été nombreux à s'enfuir. Au moment de l'élaboration du présent rapport (fin juin 1991), le HCR, avec l'aide d'autres organismes de l'ONU et d'autres ONG, faisait tout son possible pour reprendre les opérations de secours en Ethiopie.

5. Depuis le retour volontaires dans leur pays, au début de 1991, de quelque 200 000 Ethiopiens qui s'étaient réfugiés en Somalie, le HCR s'est efforcé d'aider le plus grand nombre possible de ces rapatriés à regagner leurs régions d'origine en leur accordant une indemnité de voyage initiale et un mois de rations alimentaires. Il n'a pas été en mesure de leur accorder les trois mois de rations alimentaires et l'indemnité de réinsertion prévus dans l'Accord tripartite en raison de l'insuffisance des stocks alimentaires en Ethiopie.

6. Par ailleurs, pour éviter de nouvelles difficultés, le HCR s'est efforcé d'encourager le plus grand nombre de personnes possible à s'éloigner de la frontière somalo-éthiopienne. Les rapatriés sont concentrés dans le sud, le sud-est et l'est du pays. Dans le sud-est (Ogaden), ils se mélangent aux victimes de la sécheresse et il est extrêmement difficile de distinguer les deux groupes de population. Jusqu'à ce que les rapatriés soient enregistrés, le HCR continuera à distribuer des vivres tant aux rapatriés qu'aux victimes de la sécheresse jusqu'à ce que la situation se stabilise.

7. Depuis mars 1991, 11 500 rapatriés dans le sud-est et 3 855 rapatriés dans l'est ont reçu l'indemnité de voyage initiale et un mois de rations alimentaires qui leur permettent de retourner dans leur région. Les chiffres plus importants qui avaient été prévus initialement n'ont pu être atteints en raison du manque de carburant et de vivres et de l'insécurité qui règne en Ethiopie.

8. Une opération transfrontière entre le Kenya et Negele/Dolo et Suftu dans le sud est en cours. Quelque 12 400 tonnes de blé sont attendues dans le sud de l'Ethiopie d'ici la fin juillet 1991 et un premier convoi de 400 tonnes doit arriver le 4 juillet 1991. Huit cents tonnes de vivres et de secours ont déjà été acheminées par voie aérienne en Ogaden le 1er juillet 1991. Un deuxième lot de 800 tonnes est en cours d'acheminement par la même voie. Dès que la situation en Ethiopie le permettra, le reste des vivres et des aides sera distribué aux rapatriés sur le lieu même de leur réinsertion. Le HCR, en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial, s'efforce de réunir les vivres nécessaires.